

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [dorothee-forest009-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/2d7f485ab773b9cf4d39c0cb)
<https://www.cadre21.org/membres/2d7f485ab773b9cf4d39c0cb>

Date d'obtention : 2026-07-09 14:30:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

accueillir de façon bienveillante l'élève qui vient se confier.

Rapidement sortir la trousse SEXTO afin de respecter l'ensemble des étapes

Faire ensuite un portrait de l'incident avec l'ensemble des élèves connus impliqués dans la situation

Valider l'information recue par les élèves

À l'aide de notre jugement clinique et des informations recueillies valider si c'est un acte impulsif ou malveillant, dans le cas d'un acte impulsif rencontrer l'investigateur et lui faire faire la grille d'évaluation de l'incident

Contacter le service de police une fois s'être assuré d'avoir complété l'ensemble des étapes

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de se fier aux outils mis en place afin de ne pas sauter d'étapes et de référer l'ensemble des acteurs vers les bonnes actions, de simples détails peuvent changer la ligne d'action complètement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'accueil de l'information par la personne victime, mais aussi le moment de juger si c'est un acte impulsif ou malveillant venant changer directement la trajectoire d'intervention.